

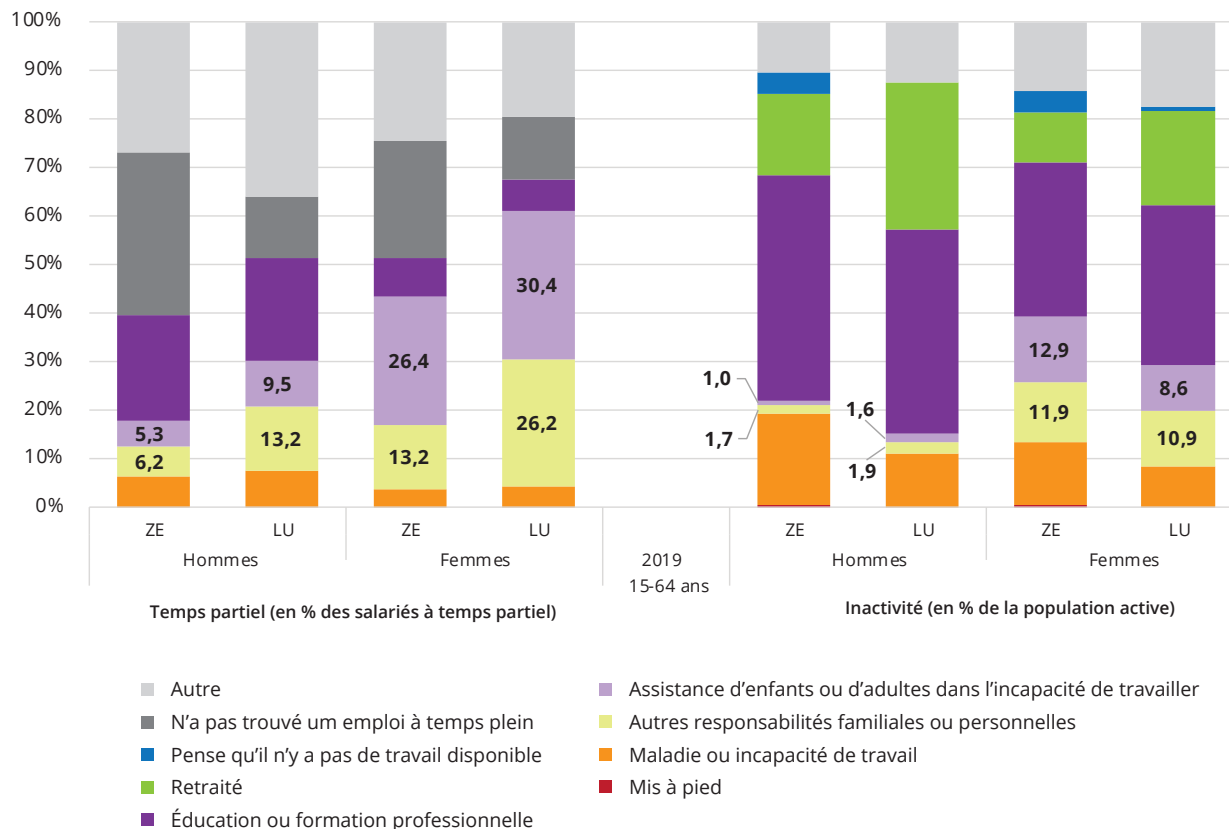


GRÈVE DES FEMMES - 8 MARS 2021

L'EMPLOI DES FEMMES CONTRAINT PAR LES RESPONSABILITÉS FAMILIALES SE RÉPERCUTE SUR LEURS CARRIÈRES ET NIVEAUX DE PENSION

En 2019, au Luxembourg, les femmes restent moins représentées sur le marché du travail que les hommes. En effet, leur taux d'activité ne s'élève qu'à 67,4% contre 76,4% pour les hommes. Parmi celles qui ont un emploi, force est de constater qu'elles sont six fois plus susceptibles de travailler à temps partiel que leurs collègues masculins (30,4% vs. 5,6% en pourcentage de l'emploi total).

Selon les données publiées par Eurostat, les raisons de cette moindre participation sont en grande partie à chercher du côté des responsabilités familiales qu'assument les femmes : 19,5% des femmes inactives et 56,6% des femmes à temps partiel avancent l'assistance d'enfants ou d'adultes en incapacité de travailler ainsi que d'autres responsabilités familiales ou personnelles afin d'expliquer leur situation.



Les données de l'European Institute for Gender Equality (EIGE) tendent à confirmer ces données : 42% des femmes (contre 36% des hommes) au Luxembourg prennent soin d'enfants ou de personnes âgées ou handicapées et 78% d'entre elles s'occupent quotidiennement des tâches ménagères (cuisine/ménage) tandis que les hommes sont moitié moins nombreux à le faire (39%).

Cette moindre participation au marché du travail (qu'elle soit involontaire ou non) constitue un frein au développement des carrières professionnelles des femmes et est l'un des facteurs d'explication de l'écart de rémunération en défaveur des femmes persistant (7,1% vs. 19,1% dans l'UE pour le salaire moyen annuel brut en équivalent temps plein) qu'elles connaissent par rapport aux hommes et de leur moindre présence dans les instances du pouvoir politique et économique, même si la situation s'améliore quelque peu au cours des dernières années : le score de la dimension « pouvoir » de l'indice d'égalité de l'EIGE passe de 25,6% en 2010 à 48,4% en 2018 (une valeur de 100% signifiant l'égalité totale entre les genres).

À plus long terme, une amélioration de la conciliation entre vies privée et professionnelle et donc une plus grande participation des femmes au marché du travail peut permettre une résorption de l'écart de pensions en défaveur de ces dernières qui, avec 44,2% en 2019, reste le plus élevé de toute l'Union européenne (29,4%) !